



Marolles-les-Braults



- P. 2 ▶ Une nouvelle communauté de communes pour de nouveaux horizons
- P. 3 ▶ Éditorial
- P. 4/5 ▶ Vie communale
- P. 6/7 ▶ Au quotidien
- P. 8/9 ▶ Sports et loisirs
- P. 10/11 ▶ Initiatives
- P. 12 ▶ Calendrier des fêtes 2017



UNE NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR DE NOUVEAUX HORIZONS

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Marolles-les-Braults appartient à la Communauté de communes Maine Saosnois, issue de la fusion des communautés de communes du Pays Marollais, du Saosnois (Mamers) et de Maine 301 (Bonnétable).

La création de cette nouvelle collectivité intercommunale a été imposée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) dont l'objectif est de favoriser les mutualisations de services et d'équipements pour générer des économies. Son périmètre a été défini par le Préfet de la Sarthe, après consultation des élus sarthois.

Dès le mois de janvier, les élus de la Communauté de communes Maine Saosnois se sont mis au travail, d'une part pour mener à bien les dossiers lancés par les précédentes intercommunalités du Pays Marollais, du Saosnois et de Maine 301, d'autre part pour envisager le développement de nouveaux projets. La priorité des élus est de maintenir les services à la population et de les harmoniser à l'échelle du nouveau territoire.



LA CARTE D'IDENTITÉ de la nouvelle Communauté de communes

Nom : Maine Saosnois

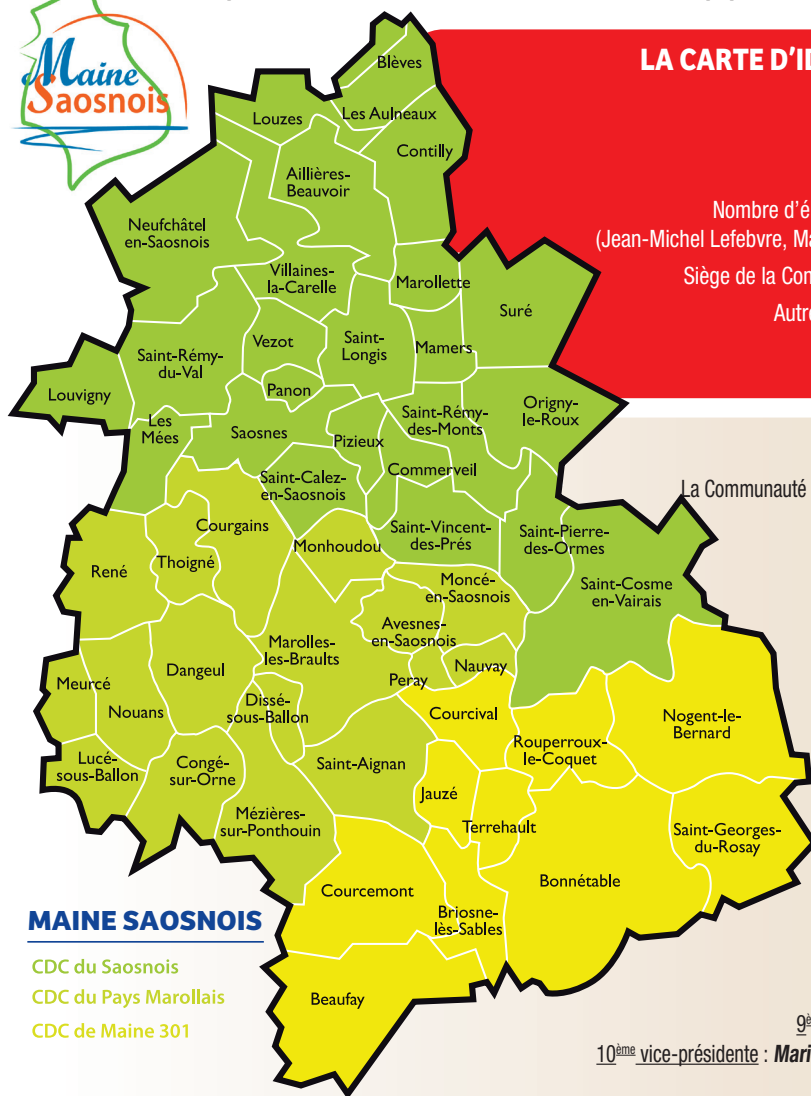
Nombre de communes : 52

Nombre d'habitants : près de 29 000

Nombre d'élus au Conseil communautaire : 78, dont 4 de Marolles-les-Braults (Jean-Michel Lefebvre, Maire, Christelle Deroey, Christian Joncheray et Claude Mauduit Adjoints au Maire)

Siège de la Communauté de communes : Marolles-les-Braults, 7 place Henri Coutard

Autres locaux administratifs de la Communauté de communes :
à Mamers, 3 bis rue Ernest Renan
à Bonnétable, 8 rue Mazagran



MAINE SAOSNOIS

CDC du Saosnois

CDC du Pays Marollais

CDC de Maine 301

Les dirigeants de la Communauté de communes

La Communauté de communes est administrée par un président et neuf vice-présidents élus le 23 janvier

Président : **Frédéric Beauchef**, Maire de Mamers

1^{ère} vice-présidente : **Géraldine Vogel**, Maire de Beaufay, en charge du Développement territorial, du tourisme, de la communication, des usages numériques et de la démographie médicale

2^{ème} vice-président : **Jean-Michel Lefebvre**, Maire de Marolles-les-Braults, en charge de l'Ingénierie auprès des communes et du schéma de mutualisation

3^{ème} vice-président : **Sandrine Plessix**, Adjointe au Maire de Mamers, en charge de l'Enfance, de la jeunesse et des affaires sociales

4^{ème} vice-président : **Patrick Gosnet**, Maire de Saint-Vincent des Prés, en charge de l'Environnement

5^{ème} vice-président : **Pascal Chotard**, Maire de René, en charge des Ordures ménagères

6^{ème} vice-président : **Guy Cosme**, Maire de Mézières-sur-Ponthouin, en charge du Développement économique

7^{ème} vice-président : **Philippe Richard**, Adjoint au Maire de Saint-Cosme en Vairais, en charge de la Culture

8^{ème} vice-président : **Jean-Yves Tessier**, Maire de Saint-Cosme en Vairais, en charge de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme

9^{ème} vice-président : **Alain Bidault**, Maire de Nogent-le-Bernard, en charge de la Solidarité

10^{ème} vice-présidente : **Marie-Rose Guillopé**, Adjointe au Maire de Bonnétable, en charge des Travaux et de la voirie
Jean-Pierre Vogel, Sénateur-Maire de Bonnétable, est en charge des Finances.

L'ordre du jour des conseils communautaires est préparé par un Bureau composé du Président, des vice-présidents et de l'ensemble des maires de la Communauté de communes.

Les projets sont initiés et élaborés dans des commissions thématiques dirigées par les vice-présidents précités.

Les compétences de la Communauté de communes

Conformément à la loi NOTRe, la Communauté de communes exerce dès à présent quatre compétences obligatoires :

- L'aménagement de l'espace
- Les actions de développement économique intéressant l'ensemble du territoire (aménagement et gestion des zones d'activités, politique locale du commerce, promotion du tourisme...)
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- La collecte et le traitement des déchets

En 2017 et, pour une partie en 2018, elle continue également à gérer l'ensemble des compétences exercées jusqu'alors par les anciennes communautés de communes. Tout au long de ces deux années, les élus ont la mission de décider si ces compétences, dites optionnelles et facultatives, sont conservées ou non à l'échelle de la nouvelle intercommunalité et de les harmoniser.

Dans les années à venir, la Communauté de communes doit aussi, impérativement, intégrer les compétences « Gestion des milieux aquatiques » (en 2018), puis « Eau » et « Assainissement » (en 2020).

Les principaux services financés par la Communauté de communes

- La Mission économique
- Le Centre social C.A.S.C.A.D.E.
- L'espace culturel Saugonna
- Les écoles de musique
- Les offices de tourisme
- Les espaces numériques
- Les bibliothèques (sur le Saosnois)
- Les maisons médicales (de Marolles-les-Braults, Mamers et Neufchâtel-en-Saosnois)
- Le déploiement de la fibre optique
- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif
- La collecte et le traitement des ordures ménagères
- Le maintien du dernier commerce de village (sur le Pays Marollais)
- Les travaux de voirie (sur le Saosnois)...



Éditorial

Mettons un terme à nos querelles partisans et construisons tous ensemble l'avenir des 29 000 habitants de la nouvelle Communauté de communes Maine Saosnois.

Cessons de vouloir opposer les « petites » communes au plus « grandes » qui font office de « locomotives ». Sans les infrastructures de celles-ci (complexes sociaux, culturels et sportifs, écoles...), les communes avoisinantes deviendraient des villages fantômes.

J'en veux pour preuve que lors des élections de 2014 à la Communauté de communes du Pays Marollais, les élus de Marolles-les-Braults avaient été évincés de la gouvernance. Cela n'a pas été une bonne chose. La Communauté de communes a végété durant ces trois dernières années.

Aujourd'hui, Marolles-les-Braults reprend la place qui lui revient en tant que troisième ville de la Communauté de communes Maine Saosnois.

Notre territoire a des atouts. Nous allons œuvrer tous ensemble pour le développer et le moderniser.

*Jean-Michel Lefebvre,
Maire*

2^{ème} vice-président de la Communauté de communes Maine Saosnois

>> Les mots des adjoints



Claude Mauduit, Adjoint au Maire en charge de la Commission des Travaux

« Patience, patience...!!! Oui, il nous en a fallu, et après de longs mois d'attente et des délais de commencement reportés, indépendants de notre volonté, nos projets passent enfin au stade de la réalisation. Vous allez pouvoir au fil de votre lecture constater les travaux qui seront effectués au cours de cette année. Par avance, nous vous remercions de bien vouloir nous excuser pour les désagréments que ceux-ci risquent de vous apporter, dans votre quotidien. Nous essayons toujours dans la mesure du possible, de réduire au maximum les nuisances. »



Christelle Deroye, Adjointe au Maire en charge de la Commission de la Jeunesse et des Affaires scolaires

« J'ai la volonté de répondre au mieux aux demandes de chacun et, tout particulièrement, des jeunes, des familles et des professionnels de l'enfance. C'est dans cet esprit que nous avons mis en place le Conseil municipal jeunes qui doit permettre de faire émerger des idées et des initiatives impulsées par ses membres. Je suis certaine que cette équipe de jeunes élus, qui sont les citoyens et les décideurs de demain, saura faire preuve de dynamisme et d'originalité. C'est également en étant à l'écoute des Marollais, que nous avons mis en place de nouveaux équipements destinés à renforcer la sécurité dans les écoles. Aujourd'hui, mon souhait est aussi de pouvoir maintenir, à la rentrée prochaine, les Temps d'Activités Périscolaires, sur lesquels la municipalité s'est beaucoup investie. Nous tenons à ancrer et à pérenniser ce dispositif qui répond tout à fait aux attentes des enfants et des familles. C'est pourquoi nous espérons vivement que l'État continuera de nous attribuer le fonds de soutien indispensable au financement de ces animations. »



Christian Joncheray, Adjoint au Maire en charge de la Commission Culture - Sports - Loisirs

« Depuis 2014, le principal objectif de la Municipalité est de mettre les équipements en adéquation avec la demande. Dans cette logique, alors que le gymnase est déjà occupé 80 heures par semaine, nous nous sommes engagés dans la construction de la salle omnisports. Ce nouveau bâtiment permettra à plusieurs clubs de bénéficier d'un lieu réellement adapté à leurs activités et à leurs besoins. Nous sommes convaincus que cet investissement va encore amplifier la dynamique sportive impulsée par le Sporting Club Marollais (SCM) qui fait un formidable travail. Notre volonté est d'encourager et de soutenir cette dynamique. C'est pourquoi, nous avons choisi de multiplier par deux la subvention communale annuelle accordée au SCM. C'est aussi dans cette même logique, que la ville met à disposition des clubs de nombreux locaux qui sont entretenus par le personnel technique municipal, dont je tiens à saluer le dévouement et le sérieux. Dans ce cadre, je rappelle aux usagers qu'ils ont le devoir de respecter tous ces équipements. »



Corinne Pasquier, nouvelle Directrice Générale des Services de la commune

Le 1^{er} août 2016, Corinne Pasquier a été nommée Directrice Générale des Services de la commune en remplacement d'Anne-Marie Garnier qui a fait valoir ses droits à la retraite.

« Depuis plusieurs mois déjà, je travaillais en binôme avec Anne-Marie Garnier pour

m'intégrer pleinement dans mon nouveau poste. C'est grâce à Anne-Marie que le passage de relais s'est effectué naturellement et que j'ai pu être immédiatement opérationnelle », confie Corinne Pasquier. « C'est un travail passionnant qui requiert d'être polyvalent et réactif. » La Directrice Générale des Services a, en effet, la responsabilité de piloter l'administration de la commune au quotidien : finances, ressources humaines, réglementations, gestion des marchés publics... « Je suis très bien secondée par l'ensemble du personnel communal, administratif, technique ou scolaire. Pour ma part,

je veux être à l'écoute de chacun. Dans ce but, je vais sur le terrain le plus souvent possible et mon bureau reste ouvert à tous. Ayant moi-même évolué à différents postes au sein de l'administration municipale, depuis mon embauche au sein de la commune en 1994, je connais bien les nombreux métiers exercés par les agents communaux et je perçois ce que chacun peut ressentir. Je m'attache aussi à faire le lien entre eux et les habitants », poursuit Corinne, qui remercie les maires successifs de Marolles-les-Braults de lui avoir donné sa chance. « Pierre-Etienne Gascher m'a recrutée au poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), puis Nicole Agasse m'a nommée comptable, lorsque j'ai réussi le concours d'adjoint administratif. Aujourd'hui, mes contacts avec les élus municipaux sont quotidiens, tout particulièrement avec le Maire, Jean-Michel Lefebvre, et ses Adjointes. Nous échangeons en toute franchise et en confiance. Je suis très heureuse qu'ils m'aient confié cette importante responsabilité. »

Les jeunes ont leur conseil municipal

Le 9 février 2017, les jeunes marollais, élèves des classes de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème}, ont élu le premier Conseil municipal jeunes de la commune.

« La mise en place de ce Conseil municipal répond à une attente de la jeunesse marollaise », explique Christelle Deroye, Adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires, précisant que cette idée est née d'une rencontre entre les élus et des jeunes venus solliciter l'aménagement d'une salle de musculation. « Pour mener à bien ce projet, nous nous sommes appuyés sur deux animateurs employés par la commune, Mélanie Besland et Jordan Normand qui effectuent un service civique. Ils se sont chargés de l'organisation de l'élection et ont accompagné les candidats dans leur campagne électorale, les aidant à développer leur programme et à rédiger leur profession de foi comme des candidats adultes. Nous avons aussi travaillé avec toutes les écoles marollaises, ainsi qu'avec le collège. »



Le jour du vote, les jeunes se sont déplacés par classes entières à la mairie pour accomplir leur devoir civique. A l'issue du scrutin, 13 candidats ont été élus (7 élèves en école élémentaire et 6 collégiens). Ceux-ci se sont immédiatement mis au travail pour concrétiser leurs nombreux projets, après avoir commencé par élire leur maire et ses adjoints. Ils ont ainsi désigné Léa Derenne au poste de maire. Celle-ci est secondée par Océana Hubert (première adjointe), Matthew Heuzard (deuxième adjoint) et Katsumi-Reine Grignon (troisième adjointe). Puis trois commissions de travail ont été mises en place sur les thématiques présentées par les jeunes dans leurs professions de foi : environnement, solidarité, sports et loisirs.

« Nous voulons que ce Conseil municipal permette aux jeunes de se familiariser avec les principes et les règles de la démocratie, ainsi qu'avec le fonctionnement d'une collectivité, sa réglementation, son budget... C'est pourquoi ils seront régulièrement invités à assister aux séances du Conseil municipal des adultes et à participer aux manifestations publiques », poursuit Christelle Deroye.

Budget : Des finances saines

Grâce à une gestion prudente et rigoureuse, la situation financière de la commune reste saine. Elle est, notamment, en capacité de recouvrir l'ensemble de son endettement en seulement trois ans, ce qui lui permet de pouvoir continuer à investir raisonnablement sans mettre en danger ses services. Compte tenu de cette situation favorable, les élus ont logiquement choisi de maintenir au même niveau les taux des taxes locales.



La Maison de services au public remplit sa mission

Aménagée et ouverte au public depuis un an au sein des bureaux de la Poste, la Maison de services au public offre aux habitants la possibilité d'entrer en contact avec divers organismes et administrations sans avoir à se déplacer au-delà de la commune.

Cette Maison de services au public est matérialisée par un poste informatique (avec scanner et imprimante) qui permet d'obtenir une première information auprès des partenaires de l'initiative : Pôle Emploi, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) et GRDF. Les usagers peuvent être

accompagnés dans leurs démarches par un agent de la Poste qui a été formé en ce sens.

Depuis l'automne dernier, ce service a trouvé son rythme de croisière, accueillant une vingtaine d'habitants chaque mois. Il s'agit, le plus souvent, de personnes ne disposant pas d'Internet à domicile ou dont les outils informatiques (notamment l'imprimante) sont ponctuellement en panne. Les organismes les plus demandés sont la CAF, Pôle Emploi et La Poste.

Un conciliateur de justice pour résoudre les litiges à l'amiable

Chaque premier et troisième jeudi du mois, de 9h à 12h, le conciliateur de justice Roland Bilheux tient une permanence à la mairie de Marolles-les-Braults. Sa mission : résoudre les conflits par le dialogue, afin d'éviter les recours en justice. Ce service est gratuit et bénévole.

Ancien directeur de département de l'école supérieure de cuisine (École Ferrandi) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Roland Bilheux a choisi d'avoir une retraite active et de mettre à profit son temps libre pour aider ses concitoyens. « J'aime être à l'écoute de chacun et rendre service. C'est pourquoi j'ai souhaité devenir conciliateur de justice », explique Roland Bilheux. « Dans ce but, j'ai suivi une formation et ai commencé par accompagner un conciliateur expérimenté pour parfaire mon apprentissage. Aujourd'hui encore, je bénéficie régulièrement de nouvelles formations. »

« J'ai le droit d'intervenir sur tous les sujets qui sont du recours du tribunal d'instance », poursuit Roland Bilheux. « Le plus souvent je suis interpellé pour des querelles de voisinage, des réclamations de consommateurs, des litiges commerciaux ou immobiliers. A l'inverse, je ne suis pas habilité à travailler sur des divorces, ni sur des questions de droit administratif ou relevant du tribunal des prud'hommes. »

Lors de ses permanences, le conciliateur reçoit le plaignant sur rendez-vous*. « Une fois que celui-ci m'a exposé son problème, je prends contact avec la personne mise en cause et je fais en sorte, après avoir entendu chaque partie et les avoir fait, si possible, se rencontrer, de proposer des solutions amiables. J'assure un suivi rigoureux de chaque affaire », précise le conciliateur de justice, qui n'hésite pas à faire preuve d'autorité si besoin. « Ainsi, en 2016, sur 48 dossiers traités, 70 % d'entre eux ont été résolus dans le cadre de la conciliation. »

* Le rendez-vous est à prendre auprès de la mairie de Marolles-les-Braults au 02 43 97 40 47

contact : roland.bilheux@conciliateurdejustice.fr



Toutes les informations et l'actualité de votre commune sur le site Internet



Envie de suivre l'actualité de Marolles-les-Braults et de participer aux festivités locales ?

A la recherche d'informations sur les services proposés par la commune et sur le fonctionnement de l'action municipale (dont les ordres du jour et comptes rendus des conseils municipaux) ?

Besoin de renseignements concernant les associations marollaises, l'offre de soins, les établissements scolaires, le ramassage des ordures ménagères et le recyclage des déchets, les services publics, les commerces, les entreprises du territoire... ?

Désireux de connaître les menus de la cantine ?

Ayez le réflexe de vous rendre sur le site Internet de la commune à l'adresse www.marolles-les-braults.fr !

Cet outil de communication, quotidiennement mis à jour, répond à vos questions !

En 2016, le site a été consulté 16 600 fois et l'on comptait déjà 5 000 connexions pour les trois premiers mois de 2017. C'est bien la preuve qu'il satisfait aux attentes des usagers.

... et sur Facebook

Vous pouvez aussi suivre la vie marollaise en vous abonnant à la page Facebook de Marolles-les-Braults. Celle-ci compte déjà 200 fidèles et 33 000 vues ont été recensées depuis son lancement !

Accessibilité : Déjà de nombreuses améliorations

Conformément à la loi, un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) a été élaboré par la commune. Celui-ci prévoit que tous les bâtiments publics et les principaux cheminements de Marolles-les-Braults devront être accessibles aux personnes en situation de handicap d'ici 2019. Le programme d'aménagements a été lancé en 2016 et se poursuit en 2017.

« Cette mise en accessibilité des bâtiments et de la voirie génère de nombreux petits travaux : installations de rampes, suppressions de marches, remises aux normes des sanitaires, élargissements d'ouvertures... Ceux-ci doivent être bien réfléchis, car chaque situation est spécifique », résume Jean-Luc Labelle, directeur des services techniques municipaux. « Dans ce cadre, nous sécurisons notamment les déplacements des personnes non-voyantes et malvoyantes par la pose de bandes rugueuses, l'aménagement de marches anti-dérapantes et fluorescentes, la pose de signalétique spécifique... »

Dès 2016, la commune a commencé par réaliser la mise en accessibilité des sites accueillant des élèves (écoles, restaurant municipal, locaux périscolaires...), de l'école de musique, de la salle Jean de la Fontaine et de la maison des associations. Des aménagements sont également en cours à l'église et d'autres sont programmés sur l'ensemble des sanitaires publics, au sein du gymnase Jean de la Fontaine et dans la salle de réunion située à côté de la mairie.

« Désormais, nous avons le réflexe de réfléchir aux normes d'accessibilité dans tous les travaux que nous entreprenons », ajoute Jean-Luc Labelle, qui a pris l'habitude d'observer attentivement les solutions développées dans les autres collectivités.



Un éclairage public plus économique et plus écologique



Désormais, la quasi-totalité du réseau d'éclairage public de la commune est éteinte de 23h à 5h du matin à titre expérimental. « L'éclairage public coûte 32 000 € par an à la commune. En éteignant les lumières aux heures où nos rues ne sont presque pas fréquentées, nous devrions diminuer de 20 % cette dépense », affirme le Maire, Jean-Michel Lefebvre.

Pour mettre en place ce mode de fonctionnement, la commune a investi dans un système de minuterie qui déclenche et éteint automatiquement, par quartier, le réseau d'éclairage. Ainsi, la municipalité peut aisément adapter les horaires d'allumage en fonction des besoins précis des habitants, notamment de certains commerces qui ferment tardivement.

Cette innovation vient compléter la politique d'optimisation de l'éclairage public développée par le Conseil municipal depuis 2014. Afin de mieux protéger l'environnement, les services techniques continuent à remplacer les luminaires en forme de sphère, moins efficaces et nuisibles au rythme naturel de vie des animaux, par des candélabres qui concentrent l'éclairage vers le sol. Dans cette même logique, tous les nouveaux mâts d'éclairage sont équipés d'ampoules à Led, qui consomment peu d'énergie et ont une durée de vie beaucoup plus longue que les lanternes traditionnelles.

Ce programme de renouvellement a démarré en 2015 et se poursuit jusqu'en 2018.

La sécurité renforcée dans les écoles

A la demande de l'État et des équipes enseignantes, la municipalité a équipé les écoles de visiophones pour renforcer la sécurité des établissements. Ces équipements ont été installés à l'entrée des bâtiments pour garantir le contrôle de l'accès au site et, ainsi, empêcher toute tentative d'intrusion hostile, dans le contexte actuel de menace terroriste. Ce dispositif est complété par un système de télécommande qui permet d'ouvrir à distance après avoir visionné la personne qui demande à entrer dans l'école.

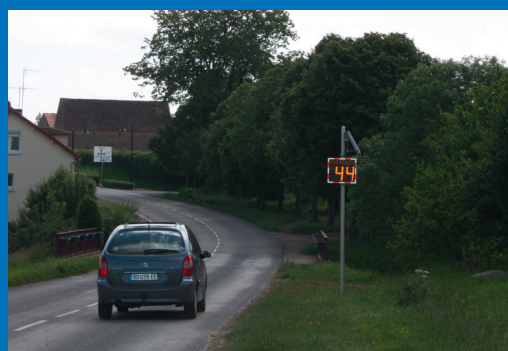
Sécurité routière : Quatre radars pour ralentir la circulation

En 2016, le Conseil municipal a choisi d'investir dans l'achat de cinq radars pédagogiques qui indiquent et enregistrent la vitesse de circulation.

Ces équipements sont installés aux entrées et sorties de la commune, à des endroits très fréquentés et stratégiques, où il est démontré que les automobilistes sont moins prudents.

Quatre d'entre eux sont fixes, tandis que le cinquième est régulièrement déplacé pour maintenir un « effet de surprise » et permettre d'agir sur l'ensemble du réseau routier communal. « Ces quatre radars, qui sont alimentés à l'énergie solaire, incitent fortement le conducteur à ralentir, comme le démontrent les premières données que nous avons collectées », constate Claude Mauduit, Adjoint au Maire.

Dans ce même souci de sécuriser les déplacements, les élus marollais ont aussi fait déplacer les panneaux d'entrée d'agglomération sur les routes de Saint-Aignan, Dangeul et Bonnétable afin d'élargir le périmètre de circulation limité à 50 km / heure. Enfin, ce programme a été complété par l'aménagement de chemins piétonniers.



Travaux :

Deux giratoires pour fluidifier et sécuriser la circulation



La réfection de la bande de roulement de rue d'Ebernahn, mise à rude épreuve par le passage fréquent des poids lourds, est en cours. De plus, l'aménagement d'un rond-point est programmé dans le prolongement de cette rue, à l'intersection de la rue des Feuillantines et de Mamers. Celui-ci doit permettre de faire ralentir les véhicules et, par conséquent de sécuriser le carrefour, notamment en « cassant » l'aspect de continuité avec la rue de Mamers.

La Municipalité a prévu également la réalisation d'un second giratoire sur le boulevard de la Gare, au niveau de la sortie de l'usine Sarrel. Cet aménagement facilitera la rotation des poids-lourds voulant emprunter le boulevard, tout en obligeant les automobilistes à réduire leur vitesse en sortant de l'usine.

Autres travaux pour 2017

- La réfection des réseaux d'assainissement, de la chaussée et des trottoirs de la rue Paul Chevalier (qui relie la Sarrel à la route de Saint-Aignan).
- La réfection de la chaussée de la rue du Minot (dans le prolongement de la rue d'Ebernahn).



Une eau plus douce pour les usagers

Le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (Siaep) de Rouessé-Fontaine, qui alimente en eau potable une grande partie des Marollais, vient de mettre en route une usine de décarbonatation et de déferrisation. Celle-ci a pour fonction de traiter l'eau pour en éliminer l'essentiel du calcaire et du fer et, ainsi, la rendre plus douce à la consommation. En conséquence, il est recommandé aux usagers possédant un adoucisseur d'eau de faire régler cet équipement par un professionnel afin de prendre en compte les nouvelles propriétés de l'eau consommée. Pour leur part, les foyers n'ayant pas d'adoucisseurs n'en ont, désormais, plus besoin.

La salle omnisports a ouvert ses portes !



Après une année de travaux, qui se sont déroulés sans encombre, la salle omnisports de Marolles-les-Braults a ouvert ses portes.

Le nouvel équipement accueille les pratiquants du tennis de table, du tir à l'arc, du « Tennis rebond » et « Tennis baby », de la danse, de la gymnastique ou encore de la zumba. D'autres clubs pourront, à moyen terme, profiter du site qui comprend deux salles, dont l'une est plus spécifiquement dédiée aux arts martiaux (judo).

Dès à présent, les élus, les responsables du Sporting Club Marollais (SCM) et les enseignants, qui ont été associés au projet, sont satisfaits du travail réalisé par les entreprises et sont convaincus que le bâtiment sera très vite adopté par l'ensemble des habitants de la commune et du Pays Marollais.

« Cette salle omnisports, très peu consommatrice d'énergie, a été conçue dans le but de regrouper diverses activités qui, jusqu'alors, étaient éparpillées dans des locaux souvent vieillissants. Elle répond à une forte demande et a une volonté de proposer un site fonctionnel pleinement dédié aux pratiques sportives », explique Christian Joncheray, Adjoint au Maire en charge des Sports et de la Culture. L'équipement est, en effet, situé à proximité du gymnase formant un ensemble fonctionnel et cohérent. « Dans cette logique, nous mettrons à profit le chantier pour réaménager les espaces de circulation et de stationnement autour des locaux afin de pouvoir accueillir les nouveaux publics et garantir la sécurité de chacun. Nous voulons que la salle puisse bénéficier au plus grand nombre, scolaires et adhérents des clubs. C'est pourquoi nous allons continuer à travailler en pleine concertation avec le SCM et les écoles, dans l'objectif d'optimiser l'occupation des lieux », poursuit Christian Joncheray.



Des locaux plus spacieux et mieux adaptés pour le centre social

Aujourd'hui à l'étroit dans des locaux peu fonctionnels, le centre social C.A.S.C.AD.E. devrait déménager en 2019 au sein de l'ancien presbytère de Marolles-les-Braults, entièrement rénové et modernisé.

« L'objectif des élus est de réunir, sur un même lieu, l'administration du centre social, les structures dédiées à la petite enfance (multi-accueil et Relais Assistantes Maternelles), une partie des services pour la jeunesse, ainsi que le « secteur adultes » (dont la boutique solidaire, les permanences des assistantes sociales et de la Protection Maternelle Infantile...) », explique Guy Cosme, Président de C.A.S.C.AD.E. « Ces nouveaux locaux seront conçus pour être fonctionnels, aisément accessibles, ouverts sur l'extérieur, tout en offrant un accueil centralisé et pratique. Plus spacieux, ils intégreront des équipements supplémentaires, dont une cuisine avec liaison froide, qui permettront au centre social de renforcer et d'élargir ses services. »

Piloté par la nouvelle Communauté de communes Maine Saosnois, soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'investissement devrait également être cofinancé par le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Les plus jeunes goûtent à tous les sports

Depuis septembre 2016, chaque samedi matin au gymnase Jean de la Fontaine, durant une heure, 16 enfants de 5 à 7 ans participent à un atelier multisports qui leur permet de découvrir une large palette d'activités. Celui-ci est proposé par le Sporting Club Marollais (SCM).

« Cette innovation, imaginée par la secrétaire du SCM Anaïs Boucher, est née d'une volonté de reconquérir un public très jeune, en lui proposant de tester plusieurs sports pendant une année. Nous voulons, ainsi, permettre à chaque enfant de choisir objectivement son activité favorite », explique Michel Coutard, le président du SCM. « Nous avons en effet constaté que lorsqu'un jeune démarre un sport sans y avoir goûté et très tôt, il est fréquent qu'il se lasse rapidement. »



Ainsi, tout au long de cette année scolaire, les enfants de l'atelier multisports auront pu pratiquer le basket, l'escalade, le football, le tennis, le tennis de table, la lutte et le judo.

« Chaque séance est animée par un bénévole de la section pratiquée et par un salarié du SCM dont nous avons pu financer le poste grâce à l'augmentation de la subvention que nous attribue la commune », poursuit Michel Coutard qui ajoute : « nous avons aussi bénéficié d'aides financières du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole, ainsi que de l'Alliance Commerciale et Artisanale, pour acheter le matériel nécessaire. Cet argent nous a permis, par exemple, d'acquérir des kimonos. De plus, chaque semaine, le magasin U Express fournit des bouteilles d'eau pour les participants. »

À présent, compte tenu du succès de cette première année d'expérimentation, le SCM veut renouveler ces ateliers multisports dès la rentrée 2017 et doubler le nombre de séances pour qu'une trentaine d'enfants puisse en profiter. « Désormais, nous souhaitons que les parents s'impliquent aussi dans ce programme. Nous proposerons même de rassembler enfants et parents sur certaines séances. »



La belle progression du SCM

Depuis un an, le SCM a vu son nombre d'adhérents progresser de 40 % pour atteindre le chiffre de 437 adhérents. L'association compte notamment 20 % de jeunes en plus.

« Cette dynamique a été renforcée par la perspective de l'ouverture de la salle multisports », affirme Michel Coutard, constatant que la grande majorité des sections a conquis de nouveaux membres. « Notre principal atout est notre capacité à répondre à l'ensemble des attentes en proposant à la fois de la compétition, du sport-santé et du sport-loisirs », poursuit le président du SCM, qui remercie tous les bénévoles et les salariés du club pour leur travail.

La Municipalité investit pour maintenir une deuxième boulangerie



Dans le souci de maintenir le dynamisme du bourg, la Municipalité a décidé, à l'unanimité, d'acquérir le matériel et les bâtiments de la boulangerie qui a récemment fermée au cœur de la commune. « Après avoir reçu plusieurs Marollaises et Marollais et entendu leurs inquiétudes, nous avons décidé d'agir », explique Claude Mauduit, Adjoint au Maire. « Aujourd'hui, nous travaillons à rechercher un nouveau boulanger qui, grâce à l'investissement réalisé par la collectivité, pourra s'installer plus facilement sans avoir besoin d'investir. Nous lui proposerons un contrat qui lui permettra d'étaler sur plusieurs années le coût du matériel et de l'immeuble. Nous avons déjà plusieurs candidats intéressés. Cette acquisition nous permettra aussi d'aménager au mieux la desserte en voirie de la nouvelle résidence intergénérationnelle. »

La Maison des producteurs s'ancre dans la vie locale



La Maison des producteurs a été mise en place à l'initiative du Conseil municipal, il y a maintenant un an. Gérée bénévolement par une équipe d'élus, elle est ouverte tous les samedis matins de 9h à 12h, place Nationale au cœur du bourg. Elle propose à la vente de nombreux produits locaux : volailles, lait, légumes, confitures, jus de fruit, fromage, miel, yaourts, vinaigre, cidre...

« Nous réalisons chaque semaine, en moyenne, un chiffre d'affaires de 250 €, dont nous retenons 10 % pour le fonctionnement du service : achat de fournitures, investissements informatiques, entretien du local », explique Chantal Moisi, conseillère municipale et présidente de l'association qui gère cette Maison des producteurs. « Nous nous fournissons

auprès d'une quinzaine de producteurs implantés dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de Marolles-les-Braults. Dès qu'ils le peuvent, ces professionnels se déplacent pour nous apporter leur marchandise, puis reviennent récupérer leurs invendus. Leur collaboration est assidue, même si nous souhaitons, désormais, qu'ils s'impliquent plus encore en venant tenir les permanences du samedi matin ».



Une résidence intergénérationnelle au cœur de la commune

Afin de maintenir la dynamique du centre-bourg, noyau vivant de la commune, le Conseil municipal a validé un projet de construction d'une résidence de logements locatifs « inter-générationnels », dont une partie sera réservée aux seniors. Cette opération initiée par les élus marollais, sera réalisée en partenariat avec Sarthe Habitat. Elle permettra de répondre aux demandes fréquentes de personnes souhaitant venir vivre au cœur de Marolles, mais n'y trouvant pas de maisons à louer.

Les pavillons individuels seront construits principalement sur l'espace situé à l'arrière de la rue de Bellevue et inoccupé jusqu'alors. Dès à présent, pour harmoniser au mieux l'intégration de cette résidence, quelques aménagements ont été nécessaires : d'une part, la démolition de l'ancienne salle des fêtes, d'autre part l'acquisition progressive de petites parcelles de terre qui se trouvaient enclavées dans ce projet. De plus, la commune prendra en charge la viabilisation du terrain (amenée des réseaux, réalisation de voirie...).

Un premier festival de cirque à Marolles-les-Braults, du 10 au 12 novembre

Du 10 au 12 novembre 2017, la commune accueillera le premier festival du Cirque en Sarthe : un nouvel événement populaire et intergénérationnel !



L'initiative de cette manifestation revient à Dimitri Besnard, natif de Courgains et clown professionnel à seulement 24 ans. « J'ai eu envie d'organiser, dans ma région d'origine, un festival similaire à celui auquel je participe depuis 3 ans dans le Loiret, au côté de Benjamin Quelin et Claude Brunel », raconte le jeune artiste.

Associé à son complice et clown Benjamin Quelin, Dimitri a immédiatement obtenu le soutien de la municipalité de Marolles-les-Braults, qui a accepté de lui mettre à disposition le stade du collège Jean-Moulin où sera installé le chapiteau d'une capacité de 1 200 places. L'Office de Tourisme du Saosnois, ainsi que plusieurs entreprises locales sont aussi partenaires de la manifestation.

« Nous proposerons quatre représentations de 2h30 chacune : le vendredi à 20h30, le samedi à 15h et 20h30 et le dimanche à 14h30. De plus, une cinquième séance sera réservée aux scolaires des écoles des communes avoisinantes, le vendredi à 10h », explique Dimitri. « Notre objectif est de faire découvrir, à un public le plus large possible, toutes les facettes du cirque à travers des numéros de grande qualité. » Les spectateurs pourront ainsi applaudir des trapézistes, des acrobates, des jongleurs, des contorsionnistes, des dresseurs de fauves, de chevaux et d'otaries, des tireurs à l'arbalète... et bien sûr les deux clowns organisateurs, Dimy (nom de scène de Dimitri) et Benjy (nom de scène de Benjamin).

Les réservations seront ouvertes deux mois avant la manifestation et un point de vente sera en place dès octobre. Les tarifs d'entrée seront compris entre 12 et 28 €, avec des réductions possibles pour les collectivités, les comités d'entreprises...

« J'ai beaucoup de fierté à pouvoir proposer ce festival aux Sarthois et, tout particulièrement aux habitants du Pays Marollais. Je veux participer, à ma façon, à l'animation de la vie locale », affirme Dimitri Besnard.



DIMITRI BESNARD ET BENJAMIN QUELIN PRESENTENT

1^{er} festival
du
**CIRQUE
en
SARTHE**

DU 10 AU 12 NOVEMBRE 2017

MAROLLES
LES-BRAULTS

A PARTIR DE
12€
LA PLACE

INFOS & RESERVATIONS
02 34 00 31 27 www.billetreduc.com

www.festivalducirque.com

Informations et réservations : 02 34 00 31 27

www.festivalducirque.com

Le festival a également une page Facebook

Calendrier des fêtes de 2017

JUIN

VEN 2 – SAM 3 – DIM 4 : Réception des Allemands d'Ebernhahn

SAMEDI 10 : Pique-nique géant (C.A.S.C.A.D.E)

JEUDI 15 : Concert Écoles Publiques

VENDREDI 16 : Fête de la Musique

VENDREDI 16 : Kermesse avec spectacle de cirque de l'École Notre-Dame

DIMANCHE 18 : Spectacle (École de Musique)

LUNDI 19 : Bal cantonal (Généralisations mouvement)

JEUDI 22 : Journée de la Forme cantonale (Généralisations Mouvement)

VENDREDI 23 : Concours de boules (Généralisations Mouvement)

MARDI 27 : Concours de tarot (Généralisations Mouvement)

VENDREDI 30 : Fêtes des Écoles Publiques

JUILLET

DIMANCHE 2 : Loto (Amicale Pétanque Monhoudou)

SAMEDI 8 : Concert à l'église (Centre Culturel)

VENDREDI 14 : Brocante, pêche à la truite et repas champêtre (Gaule Marollaise)

LUNDI 17 : Bal communal (Généralisations Mouvement)

VENDREDI 28 : Fête du Centre de Loisirs

AOÛT

DIMANCHE 6 : Fête de la Libération (Marolles-Saint-Aignan)

LUNDI 21 : Bal cantonal (Généralisations Mouvement)

SEPTEMBRE

VENDREDI 1 : Concours de boules (Généralisations mouvement)

SAMEDI 9 : Loto de la Section Football du S.C.M.

DIMANCHE 10 : Forum des associations (C.A.S.C.A.D.E)

LUNDI 18 : Bal communal (Généralisations Mouvement)

VENDREDI 22 : Loto du Comité de Jumelage

SAM 23 – DIM 24 : Exposition

« Le Monde magique des collectionneurs » (A.P.A.J.H)

DIMANCHE 24 : 8^e Festival d'orgue (Centre Culturel)

SAMEDI 30 : 8^e Festival d'orgue (Centre culturel)

DU SAM 30 au DIM 08 : Exposition Peintures et Arts Décoratifs (Centre Culturel)

OCTOBRE

MARDI 3 : Concours de belote (Généralisations mouvement)

JEUDI 12 : Randonnée pédestre (Généralisations Mouvement)

VENDREDI 13 : Concours de boules (Généralisations mouvement)

VENDREDI 13 : Loto (Sections Pétanque et Gymnastique Volontaire du S.C.M)

LUNDI 16 : Bal cantonal au profit de la lutte contre le cancer (Généralisations Mouvement)

MARDI 17 : Concours de tarot (Généralisations Mouvement)

JEUDI 19 : Randonnée pédestre (Généralisations Mouvement)

VENDREDI 20 : Concours de boules (Généralisations mouvement)

DIMANCHE 29 : Loto (Amicale Pétanque Monhoudou)

NOVEMBRE

SAMEDI 11 : Commémoration de l'Armistice

DIMANCHE 12 : Loto (Généralisations Mouvement) (Ouvert à tous)

MARDI 14 : Concours de belote (Généralisations Mouvement)

SAMEDI 18 : Journée des assistantes maternelles (C.A.S.C.A.D.E)

LUNDI 20 : Bal communal (Généralisations Mouvement)

VENDREDI 24 : Loto (Foyer Socio-éducatif du Collège Jean-Moulin)

VEN 24 – SAM 25 – DIM 26 : Collecte Nationale de la Banque Alimentaire (C.A.S.C.A.D.E)

DIMANCHE 26 : Marché de Noël (Alliance Commerciale)

MARDI 28 : Concours de tarot (Généralisations Mouvement)

DÉCEMBRE

VEN 1 – SAM 2 : Téléthon

JEUDI 7 : Repas de Noël (RSPM)

VENDREDI 8 : Marché de Noël (École Notre-Dame)

MARDI 12 : Repas de Noël (Généralisations Mouvement)

VENDREDI 15 : Loto (Comice agricole)

SAMEDI 16 : Sainte-Barbe (Sapeurs-Pompiers)

DIMANCHE 17 : Arrivée du Père Noël (C.A.S.C.A.D.E)

LUNDI 18 : Bal cantonal (Généralisations Mouvement)

Marolles-les-Braults Notre ville...